

Les moyens de contester une saisie

1. Vous avez déposé un dossier de surendettement

La décision déclarant recevable votre demande de surendettement emporte suspension et interdiction des saisies. Cette mesure dure au plus un an, jusqu'à la mise en place du plan de surendettement, quelle qu'en soit la forme.

2. Vous avez obtenu des délais de paiement

Si vous avez obtenu des délais de paiement par votre créancier ou par le juge, on ne peut pas saisir vos salaires tant que vous vous tenez à vos délais.

3. Prescription

Depuis la loi n° 2008-561 du 17 juin 2008, l'exécution des jugements ne peut être poursuivie que pendant dix ans.

Le jugement de condamnation vous a-t-il été signifié ?

Si le jugement vous condamnant a été rendu par défaut ou est réputé contradictoire (vous n'étiez pas présent à l'audience et la convocation ne vous a pas été remise en mains propres), vérifiez qu'il vous a été délivré par un huissier dans les 6 mois suivant la date du jugement.

Si ce n'est pas le cas, le jugement est caduc et on ne peut pas faire saisir vos salaires avec ce jugement. Par contre, on peut de nouveau saisir le juge si la dette est éteinte.

Le jugement de condamnation vous a été signifié, mais pas dans les formes

Vous pourrez soulever la nullité de l'acte de signification du jugement, mais vous devrez le faire avant toute défense au fond ou fin de non-recevoir, c'est-à-dire avant de développer vos autres arguments (vous êtes insolvable, par exemple).

La nullité pourra notamment se fonder sur l'absence de l'une des mentions obligatoires prévues par l'article 680 du Code de procédure civile : *“L'acte de notification d'un jugement doit indiquer de manière très apparente le délai d'opposition, d'appel ou de pourvoi en cassation dans le cas où l'une de ces voies de recours est ouverte, ainsi que les modalités selon lesquelles le recours peut être exercé ; il indique, en outre, que l'auteur d'un recours abusif ou dilatoire peut être condamné à une amende civile et au paiement d'une indemnité à l'autre partie.”*

Dans ce cas, pour obtenir la nullité, vous devrez prouver que l'irrégularité vous a causé un préjudice.